

« Ségur de la Santé », « 5^e risque » Où sont passées les personnes en situation de handicap ?

Paris, le 28 mai 2020. Le gouvernement a lancé cette semaine deux chantiers majeurs, qui impactent directement les personnes en situation de handicap : le « Ségur de la Santé » et « la réforme de la perte d'autonomie ». Le Collectif Handicaps, qui souhaite être pleinement associé à ces concertations, vient d'adresser deux courriers au Ministre des Solidarités et de la santé, pour demander une véritable prise en compte des personnes en situation de handicap et de l'ensemble du secteur médico-social.

Ségur de la Santé

Pour le Collectif Handicaps, le « Ségur de la Santé » ne pourra être couronné de succès qu'à la condition de dépasser une approche purement hospitalière pour une approche décloisonnée, intégrant pleinement les professionnels du médico-social sans oublier ceux de l'accompagnement à domicile qui ont su pendant toute la crise accompagner les personnes en situation de handicap et les familles.

Alors que la crise sanitaire a montré une nouvelle fois les difficultés récurrentes d'accès aux soins, à l'hôpital, en ville ou à domicile, voire des refus d'hospitalisation des personnes handicapées, ces concertations ne peuvent faire l'impasse sur ces thématiques.

5^e risque

Si le Collectif Handicaps a bien noté que les dernières communications du gouvernement parlent de perte d'autonomie, et ciblent nommément les personnes handicapées, ses membres craignent toutefois que les concertations s'orientent principalement vers le champ du « grand âge ». Sans ignorer l'enjeu de renforcer la politique de soutien à nos aînés et à leurs aidants, le Collectif Handicap considère que les personnes en situation de handicap (et leurs aidants) ne peuvent être exclues d'une telle réforme, même si les réponses doivent être adaptées en fonction de l'âge (enfants, adultes et personnes âgées) et doivent viser, au titre de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, un accès à l'autonomie.

C'est d'ailleurs ce que Dominique Libault préconisait dans son rapport remis en mars 2019 à Mme Agnès Buzyn, alors Ministre des Solidarités et de la santé. De nombreuses mesures proposées dans ce rapport vont en effet dans le sens d'un rapprochement entre les deux régimes, par exemple à travers l'évolution de la prestation de compensation à domicile ou les mesures consacrées aux proches aidants.

Le Collectif handicap vient d'écrire au Ministre des Solidarité et de la santé pour demander à être pleinement associé à ces chantiers, afin de ne pas oublier les personnes en situation de handicap dès le lancement des travaux.

Contacts presse :

Collectif Handicaps : Stéphane Lenoir – 06 14 85 42 62 – stephane.lenoir@collectifhandicaps.fr
Unapei : Elodie Audonnet – 06 21 63 36 07 – e.audonnet@unapei.org